

SYMPOSIUM D'ÉDITEURS DE HUIT PAYS EUROPÉENS

Palais du
Luxembourg,
salle Gaston
Monnerville,
Jeudi 1^{er}
décembre 2011

Journée d'échanges interprofessionnels organisée par le Bureau international de l'édition française,
en collaboration avec le Syndicat national de l'Édition française

Synthèse rédigée par
Julien Savoy Communication

Contact BIEF : Déborah Engel
d.engel@bief.org
01 44 41 13 16



Sommaire

Programme	3
Introduction du symposium par Alain GRÜND, président du BIEF.....	4
Intervention de Roberto CALASSO, président directeur général et directeur exécutif des Éditions Adelphi..	5
Intervention de Stefano MAURI, président directeur général du groupe Mauri Spagnol (GEMS)	6
Intervention de Pete AYRTON, fondateur et directeur éditorial de Serpent's Tail	7
Intervention de Richard CHARKIN, directeur exécutif des Éditions Bloomsbury.....	9
Intervention de Koen CLEMENT, directeur du groupe WPG	10
Intervention de Herman PABBRUWE, directeur exécutif des Éditions Brill.....	11
Intervention de Jaume VALLCORBA, fondateur et directeur des Éditions Acanalado.....	12
Intervention de Jesús BADENES, directeur exécutif du groupe Planeta	13
Intervention de Barbara JOZWIAK, directrice exécutive du groupe PWN	14
Intervention de Piotr MARCISZUK, président directeur général de Stentor et vice-président de la Fédération des Éditeurs Européens.....	16
Intervention d'Eva BONNIER, directrice du secteur littérature aux Éditions Albert Bonnier et présidente de l'Association des éditeurs suédois.....	17
Intervention de Dag HERNIED, directeur des Éditions Alfabeta	19
Intervention de Michael KRÜGER, directeur des Éditions Carl Hanser	20
Intervention d'Antoine GALLIMARD, président directeur général et directeur exécutif de Gallimard	21
Intervention d'Arnaud NOURRY, président directeur général et directeur exécutif d'Hachette Livre.....	22
Synthèse des échanges de la matinée, Olivier NORA, président directeur général des éditions Grasset.....	23
Intervention de Jacques LEGENDRE, sénateur, vice-président de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication	24
Intervention d'Yves CARMONA, directeur adjoint de la politique culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères.....	25
Intervention de Jacques TOUBON, ancien ministre de la Culture et de la Communication.....	27
Intervention de Marisa FERNANDEZ-ESTEBAN, responsable politique, Commission européenne, secteur mondialisation, droit d'auteur, concurrence	29
Intervention de Frédéric MITTERRAND, ministre de la Culture et de la Communication.....	30

Programme

Introduction du symposium par Alain GRÜND, président du Bureau international de l'édition française

Modération de la journée assurée par Pierre DUTILLEUL, directeur délégué d'Editis et par Olivier NORA, président directeur général des Editions Grasset et des Editions Fayard

Première partie : Tables rondes professionnelles

Italie – Roberto CALASSO et Stefano MAURI
Royaume-Uni – Pete AYRTON et Richard CHARKIN
Pays-Bas – Koen CLEMENT et Herman PABBRUWE
Espagne – Jesús BADENES et Jaume VALLCORBA
Pologne – Barbara JOZWIAK et Piotr MARCISZUK
Suède – Eva BONNIER et Dag HERNRIED
Allemagne – Michael KRÜGER
France – Antoine GALLIMARD et Arnaud NOURRY

Deuxième partie : Discussion avec des représentants européens et français de ministères et d'institutions publiques

Intervention de Jacques LEGENDRE
Intervention d'Yves CARMONA
Intervention de Jacques TOUBON
Intervention de Marisa FERNANDEZ-ESTEBAN
Intervention de Frédéric MITTERRAND

Introduction

Introduction du symposium par Alain GRÜND, Président du Bureau international de l'édition française (BIEF)

Avant d'ouvrir les débats, je souhaite rappeler ce qui nous a amenés à organiser cette réunion, en association avec le Syndicat National de l'Édition.

J'observe qu'à notre échelon européen les questions se multiplient, sans doute parce que les changements sont plus rapides.

Nos adhérents, les éditeurs français, que le BIEF accompagne depuis des décennies dans leurs échanges internationaux, ne sont sans doute pas très différents de leurs confrères européens, mais en dehors des traits particuliers propres à chacun de nos pays, ils bénéficient peut-être plus que d'autres de l'attention et de la sollicitude des pouvoirs publics.

L'organisation de la présente réunion résulte de la coopération entre les professionnels, le Centre National du Livre et le ministère des Affaires Étrangères que je remercie très vivement de leur contribution.

Je vois aujourd'hui deux preuves de cette attention : le lieu de notre réunion, le Sénat, ce qui n'est quand même pas très fréquent pour une rencontre professionnelle, et aussi le fait que, cet après-midi, viendront débattre avec nous deux anciens ministres, une représentante de la Commission européenne, et notre Ministre de la Culture.

Entretemps, mes chers confrères, nous aurons pu, je l'espère, débattre entre nous, selon la formule consacrée, des forces et des faiblesses de nos entreprises.

Nous avons voulu alléger la partie descriptive des interventions, en fournissant à chacun des fiches documentaires sur chacun de nos pays. Réalisées par le service études du BIEF, ces fiches ne prétendent, ni à l'exhaustivité, ni à l'exactitude absolue –pour autant que cette notion existe en matière de statistiques...- mais pourront, c'est ce que nous avons souhaité, alimenter le débat.

Je rappelle que nous donnerons la parole successivement aux deux représentants de chacun des 8 pays que nous avons choisis.

Afin de laisser de nos débats des traces concrètes, et permettre à ceux, nombreux, qui auraient souhaité être parmi nous aujourd'hui mais ne l'ont pu, d'en prendre connaissance, une synthèse écrite de nos travaux sera réalisée et diffusée.

Il me reste à remercier nos confrères qui ont accepté de venir ici échanger leurs expériences et débattre de leurs problèmes. J'espère que cette journée leur apportera ce qu'ils en attendent.

Première partie : Tables rondes professionnelles

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Italie
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Roberto CALASSO
Président directeur général et directeur exécutif des Éditions Adelphi

Fondée en 1963, Adelphi est une maison d'édition de littérature ancienne et moderne, de classiques occidentaux et orientaux, aussi bien que d'ouvrages de philosophie, de sciences naturelles, d'anthropologie et d'histoire. Son chiffre d'affaires était de 13 millions d'euros en 2010.

La première décennie du vingtième siècle est une étape cruciale de l'histoire de l'édition. C'est alors qu'est créée la maison d'édition comme forme, comme un lieu où se retrouvent des œuvres apparentées en même temps que divergentes. À la suite de la *Nouvelle Revue Française*, en particulier, les éditeurs commencent à affirmer un style propre. Ils étaient alors aussi fortunés que passionnés et n'envisageaient pas de rendre leur entreprise économiquement rentable. Aujourd'hui comme alors, il était facile de perdre de l'argent en publiant des livres, mais c'était une tâche ardue d'en gagner.

Une tendance à l'uniformité

Notre époque est toutefois, par bien des aspects, à l'opposé du début du vingtième siècle. Nous assistons en effet à une oblitération progressive des profils éditoriaux, des différences entre les éditeurs. En effet, ils se retrouvent tous en compétition pour le même titre, qui pourra faire la fortune du vainqueur, ou provoquer un désastre. Les livres, comme les auteurs, deviennent interchangeable, au point que les labels des maisons d'édition n'apparaissent presque plus visiblement sur les couvertures, notamment aux États-Unis. Certains objecteront que cette évolution est le reflet de bouleversements structurels. Certes, mais ces changements ne sont pas incompatibles avec la conception de la maison d'édition comme forme, comme œuvre.

La qualité des publications comme rempart

La marque, le label, est un élément essentiel dans l'économie moderne. Elle suppose, pour se développer, la sélectivité et la personnalisation des choix. La conception de la maison d'édition qui était celle du vingtième siècle n'est pas obsolète, car l'éditeur reste celui qui doit dessiner le profil de sa maison, à l'aune duquel il est jugé. C'est pourquoi la qualité des publications reste, comme alors, essentielle, car elle seule peut servir d'antidote à la monotonie et à l'ennui, que ne peuvent contrer les seules secousses des annonces tonitruantes, et des tirages aussi importants que les invendus mis au pilon.

Vers une disparition des maisons d'édition ?

La technologie informatique laisse croire que l'éditeur est un intermédiaire dont on pourrait se passer. D'ailleurs, il semble que les éditeurs eux-mêmes véhiculent cette idée, en renonçant à leur fonction essentielle de premier lecteur et de premier interprète. Ils céderaient alors la place aux agents et aux distributeurs. Mais un agent ne crée pas de forme, il ne dispose que d'une liste de clients. La suppression de l'éditeur, dans ces conditions, pourrait-elle conduire à autre chose qu'à un aplatissement général ?

Le jugement de l'éditeur, condition de sa survie

Le grand éditeur allemand Kurt Wolff a publié, sous le titre *Le Jour du jugement*, au début du vingtième siècle, un recueil d'auteurs débutants parmi lesquels Franz Kafka ou Robert Walser. Il est parvenu à attirer les lecteurs grâce à l'aspect du livre : un cahier noir, souple, dépourvu de toute annonce programmatique. Mais surtout, c'est le titre qui attirait, car il mettait en avant le jugement, qui est la véritable épreuve du feu de l'éditeur. Ce n'est que s'il y renonçait que nous pourrions nous passer de lui, car alors sa valeur serait proche de zéro.

Intervention de Stefano MAURI **Président directeur général du groupe Mauri Spagnol (GEMS)**

Créé en 2005 après la fusion des activités d'édition des familles Mauri et Spagnol, le groupe est aujourd'hui l'un des principaux acteurs de l'édition italienne. Il possède une participation au sein de seize maisons telles que Longanesi, Guanda, Garzanti, Bollati Boringhieri, Salani... En 2010, son chiffre d'affaires s'élevait à 185 millions d'euros. Le groupe est sous contrôle de Messaggerie Italiana, une société composée d'éditeurs, de libraires et de distributeurs, appartenant également à la famille Mauri.

Si le secteur éditorial, en Italie, est en guerre froide, c'est sans doute du fait de la structure particulière de son marché. Une très grande part des livres s'y vendent dans les supermarchés ou sur Internet. Il s'y trouve cinq groupes puissants en termes de publications et de ventes, qui peuvent choisir arbitrairement entre les canaux de distribution, et maintenir le *statu quo*. C'est pourquoi il existe un conflit entre les maisons d'édition et les diffuseurs électroniques.

La percée du numérique

Chacun souhaite que ses livres soient disponibles dans toutes les librairies, mais les éditeurs se trouvent désormais en concurrence avec des plateformes internationales dépourvues d'éthique. Depuis l'installation d'Amazon, en 2010, et de l'Apple Store, en 2011, il est indéniable que l'impact des nouvelles technologies sur le secteur éditorial sera fort. Il est d'ores et déjà manifeste, notamment dans les guides touristiques, pour lesquels le numérique a vocation à se substituer aux livres papier. Les lecteurs apprécient grandement les livres numériques. De plus, les livres numériques représentent un moyen rationnel de réduire les coûts d'édition et de distribution.

Monde numérique et monde physique

Le problème majeur tient à la différence fondamentale des *business models* en présence. Aujourd'hui, les plateformes électroniques sont des acteurs globaux, pour qui les revenus de la vente de livres arrivent en seconde position, derrière ceux générés par la vente des dispositifs de lecture. En outre, malgré la compétition qui existe entre eux, les éditeurs n'échangent pas que des biens ou de l'argent, mais également des idées et leurs relations ne répondent pas nécessairement à des règles explicites. Des accords peuvent par exemple être trouvés, à l'occasion d'un salon, sans qu'il soit nécessaire de signer immédiatement un contrat. C'est inconcevable avec les plateformes. Elles devront évoluer si elles veulent jouer un rôle plus proche de celui des éditeurs.

La nécessité de légiférer

Dans ce contexte difficile, le soutien d'une loi permettant de définir le régime de la vente des livres numériques serait central. Il serait notamment envisageable de mieux distinguer ceux qui commanditent les livres de ceux qui les vendent. Un débat doit en outre avoir lieu sur les choix laissés aux lecteurs et, notamment, sur l'interopérabilité des différents systèmes en présence. Le droit d'auteur doit également être révisé. Une réduction de la durée des droits pourrait, par exemple, être compensée par une action plus sévère contre la piraterie.

L'obligation de communiquer

Outre une action législative, les éditeurs pourraient mieux faire savoir que les marges qu'ils perçoivent sont bien inférieures à celles des plateformes numériques. D'une façon générale, ils doivent mieux souligner leurs spécificités et l'importance de leur rôle. Car les technologies numériques sont bonnes et les éditeurs devront affirmer leur rôle sur le long terme, notamment leur éthique, pour ne pas être jetés hors de l'arène.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Royaume-Uni
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Pete AYRTON
Fondateur et directeur éditorial de Serpent's Tail

Fondée en 1986 par Pete Ayrton, Serpent's Tail est depuis 2007 une filiale de Profile, groupe indépendant. Spécialisée en fiction et essais, elle consacre une part importante de son fonds à la littérature étrangère traduite, dont de nombreux auteurs français. Parmi ses auteurs, on distingue trois prix Nobel (Elfriede Jelinek, Herta Muller, Kenzaburo Oe) et un Orange Prize (Lionel Shriver). En 2010, le chiffre d'affaires combiné du groupe s'élevait à 8 millions d'euros.

Le mix de livres papiers et de livres numériques génère davantage de ventes. La situation est dès lors bénéfique pour les auteurs aussi bien que pour les éditeurs. Il s'agit de ce que les américains qualifient de *win-win situation* : placés dans le bon sillon, leurs parts augmentent avec les ventes.

L'attrait d'internet pour les auteurs connus...

« Pourquoi cette situation n'est-elle pas aussi simple ? » s'interroge Pete Ayrton. Tout d'abord, ce scénario ne met pas en valeur le rôle de l'éditeur. Les éditeurs classiques ne sont plus nécessaires. Ainsi, en mars 2011, un célèbre écrivain américain a refusé un contrat de 500.000 dollars avec un éditeur pour signer un contrat avec Amazon. Cette situation se justifie en partie par des motifs économiques. En effet, avec un éditeur classique, l'auteur touche moins de 20% du prix de vente de son livre. Avec internet, la part de l'auteur s'élève à 70%. Les motivations des auteurs ne sont cependant pas uniquement économiques. La volonté des éditeurs de tout contrôler, de la couverture au titre de l'œuvre, est également en cause.

... et les auteurs moins connus

Les auteurs connus ne sont pas les seuls à préférer internet au détriment des éditeurs classiques. Certains jeunes auteurs choisissent de diffuser dans un premier temps leurs œuvres sur une plateforme comme Amazon avant de les proposer à une maison d'édition. Le nombre important de téléchargements pourra alors être présenté par l'auteur comme un argument en faveur de la signature d'un contrat d'édition.

Internet présente d'autres développements intéressants. Ainsi, sur le site *Kickstarter*, l'auteur est invité à télécharger son manuscrit ou son synopsis. Il est ensuite possible de le sponsoriser. La somme nécessaire enfin réunie, le livre peut ensuite être publié. D'autres options sont de la même manière proposées par Internet aux jeunes auteurs inconnus afin de leur permettre d'attirer l'attention sur leurs écrits.

L'importance de l'accord sur le prix unique du livre

Les changements dans le monde de l'édition seront différents et plus lents dans les pays disposant d'un accord sur le prix unique du livre. Ils doivent cependant rester bien présents dans l'esprit de chacun. Le retrait de l'accord sur le prix unique du livre a conduit le Royaume-Uni à une situation désastreuse. Il est désormais difficile de trouver des appuis politiques pour demander la réintroduction d'un prix unique. Si pour certains économistes, saigner l'économie est un moyen de la rétablir, il n'est pas certain que la médecine de Molière soit la meilleure des solutions...

Les nouvelles problématiques générées par la vente numérique

La vente des livres sur Internet soulève plusieurs questions. L'une d'elles porte sur les droits et sur les clauses qui accompagnent les ventes de livres au Royaume-Uni et aux États-Unis. Ces clauses prévoient notamment une diminution des royalties lorsque les remises augmentent. Certains éditeurs britanniques accordent ainsi des remises allant jusqu'à -60%.

Les ventes de livres numériques posent également la question de la part perçue par les auteurs. Actuellement, la part de l'auteur avoisine 25% sur le prix net de cession alors que les auteurs peuvent désormais signer directement sur Amazon pour une part s'élevant à 70%. Il sera dès lors de plus en plus difficile de convaincre les auteurs de passer par les maisons d'édition.

Quelles mesures prendre pour les éditeurs ?

Plusieurs mesures devront être prises par les éditeurs. La première consiste à définir ce qu'est une librairie. Est-elle le lieu où les acheteurs découvrent les livres ? La défense des librairies indépendantes demeure primordiale à une époque où il est à la mode de présenter les réseaux sociaux comme alternative à la librairie. Le rôle de l'éditeur devra également être renforcé. Il est important de rappeler que l'éditeur demeure celui qui investit pour former les auteurs. Enfin, il est prouvé que les livres numériques favorisent les ventes traditionnelles : un lecteur sera ainsi tenté d'offrir un livre papier s'il a apprécié l'œuvre dans sa version numérique. Les éditeurs devront tenter de tirer profit du développement du livre numérique tout en gardant à l'esprit que le livre conserve encore une place privilégiée dans la culture occidentale.

Intervention de Richard CHARKIN **Directeur exécutif des Éditions Bloomsbury**

Bloomsbury Publishing est une entreprise d'édition indépendante phare en Europe, possédant des bureaux à New York, Berlin, Londres et Sidney. En 2010, leur chiffre d'affaires, de 104 millions d'euros, était généré par une production à la fois papier et électronique, allant de la série Harry Potter aux romans de Khaled Hosseini, en passant par le Who's Who, la bibliothèque en ligne Berg Fashion Library, les éditions savantes Arden Shakespeare et La Question Finkler d'Howard Jacobson, lauréat du prix Booker.

La définition du rôle de l'éditeur est une tâche difficile. Les éditeurs eux-mêmes ont du mal à définir ce qu'ils font. Le meilleur moyen de comprendre le métier d'éditeur reste l'analyse de la chaîne d'approvisionnement.

La chaîne d'approvisionnement classique et le rôle de l'éditeur

Actuellement, l'auteur obtient environ 12,5% du prix de vente de son livre. Au bout de la chaîne d'approvisionnement, l'éditeur n'en obtient quant à lui que 3%. Au Royaume-Uni, de fortes pressions sont exercées d'un bout à l'autre de la chaîne par les distributeurs et les libraires qui cherchent à augmenter leur marge. Il arrive ainsi que le rabais accordé aux distributeurs dépasse 70%. Les auteurs réclament également une part plus importante du prix de vente de leurs œuvres.

Contrairement à Amazon, l'éditeur prend en charge de nombreux aspects de la publication d'un livre, à commencer par le travail éditorial et le *design*. Ces tâches incomberont désormais aux auteurs s'ils choisissent de diffuser leurs œuvres via internet. L'éditeur travaille également sur le marketing, la vente et l'emballage. L'éditeur distribue, imprime et investit pour la réalisation de ces différentes tâches. Il paie également pour diffuser le livre en librairie et récupérer les invendus.

La chaîne d'approvisionnement du livre numérique

La chaîne d'approvisionnement est différente pour le livre numérique. Le rôle des éditeurs demeure toutefois essentiel puisqu'ils prennent en charge les frais de numérisation, les frais de stockage et des frais administratifs élevés. Les parts des éditeurs et des auteurs sont plus élevées que dans la chaîne d'approvisionnement traditionnelle. Les éditeurs et les auteurs perçoivent en effet respectivement 12% et 15% du prix catalogue, à condition cependant que 100% de l'activité soit numérique et que les prix ne diminuent pas. Si les activités papier et numérique étaient également réparties, la part de l'éditeur serait alors réduite à 7,5%.

Les limites du modèle numérique

Le modèle numérique offre donc un avantage pour peu que l'activité numérique représente une part élevée de l'activité globale de l'éditeur. Or, un tel *mix* ne sera pas évident à obtenir. Par ailleurs, les derniers chiffres disponibles indiquent qu'au Royaume-Uni, seuls 4% des livres au format papier passent par les librairies indépendantes. Autrement dit, plus de 90% des livres numériques passent entre les mains de personnes ne connaissant strictement rien au monde de l'édition. Par ailleurs, si les ventes de livres ont augmenté de 100% en volume, elles n'ont augmenté que de 40% en valeur. Le prix moyen du livre numérique a par conséquent diminué de plus de moitié. La situation des éditeurs risque par conséquent d'être délicate si une telle tendance se poursuit.

Quelques raisons de se réjouir

Le tableau n'est cependant pas totalement noir. Les éditeurs ont plusieurs raisons de se réjouir du développement du livre numérique. Le format numérique permet en effet aux éditeurs de vendre leurs livres dans le monde entier grâce à la publicité et au marketing. Il est possible dorénavant de développer des livres pour enfants aux formats moins statiques. Le numérique permet enfin aux éditeurs de ne plus être confrontés à la difficulté d'évaluer le nombre de copies à commander pour chaque titre. Les conséquences de telles erreurs sont en effet nettement moins importantes pour les livres numériques. Enfin, comment ne pas se réjouir de son métier d'éditeur alors qu'en parallèle, de plus en plus d'acteurs de tous horizons expriment leur souhait de publier.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Pays-Bas
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Koen CLEMENT
Directeur du groupe WPG

Les Éditions WPG forment un groupe indépendant actif en langue néerlandaise en Belgique et aux Pays-Bas. La société se concentre principalement sur trois marchés : l'éducation, les livres et les magazines. Ses produits et ses services se distinguent par leur haute qualité et leur pertinence, alliant l'intérêt du fond à la beauté de la forme. En 2010, le chiffre d'affaires du groupe s'élevait à 201,9 millions d'euros.

L'actionnaire de WPG est une fondation qui existe depuis 1970. Cette fondation n'a jamais versé de dividendes ou de revenus financiers. Tous les bénéfices ont toujours été réinjectés dans les maisons d'édition, à l'exception d'une fraction de 20% des bénéfices reversée aux 700 collaborateurs de l'entreprise de façon égalitaire. Par conséquent, la situation financière de WPG est confortable.

Le livre flamand : un marché en difficulté

La situation de l'édition néerlandaise et flamande est difficile : les chiffres d'octobre et novembre 2011 montrent un recul historique de 10% des ventes par rapport à l'année 2010. Plusieurs facteurs expliquent cette dégradation : la crise économique de 2008-2010, mais aussi la diminution du temps disponible consacré à la lecture par la population. Ce temps disponible est en baisse du fait de la concurrence des médias sociaux, qui sont devenus des concurrents sérieux des maisons d'édition. Par conséquent, des librairies indépendantes, ainsi qu'une grande chaîne nationale de librairies, se trouvent dans des situations financières instables. Il n'est pas exclu que certaines enseignes ferment d'ici à la fin de l'année 2012.

En Belgique néerlandophone, le recul des ventes est moins important en raison de quelques *best-sellers*, notamment dans le domaine des livres culinaires.

Le prix unique du livre comme rempart

Le prix unique du livre apparaît comme une protection pour les acteurs du marché de l'édition contre les fluctuations économiques. Cependant, c'est davantage une dynamique positive des maisons d'édition que le protectionnisme économique qui pourra redresser le marché, même si le prix unique garantit un réseau très dense de librairies indépendantes au Pays-Bas : 88% des ventes de livres aux Pays-Bas y sont réalisées.

Le livre numérique encore marginal

Toutefois, le prix unique du livre ne s'applique pas au livre électronique, notamment parce que les éditeurs ne le souhaitent pas. Cela étant, la part de marché du livre numérique ne s'établit pour l'instant qu'à 1,5% des ventes globales de livres. Quelques acteurs s'attendent à une augmentation de ce taux à 10% dans les années à venir. D'autre part, la politique du prix unique doit prendre en compte le taux de TVA qui diffère entre le livre électronique et papier : 19% pour le premier et 6% pour le second. L'Union européenne devra montrer une vision commune pour homogénéiser ces taux de TVA.

Des défis à relever

Pour faire face aux nouveaux enjeux du marché, les maisons d'édition vont devoir s'ouvrir aux nouvelles réalités. Elles devront alors se montrer plus flexibles et œuvrer sur plusieurs métiers : agent, professionnel du droit d'auteur, créateur ou impresario.

Les maisons d'édition devront devenir les partenaires encore plus privilégiés des auteurs, dont les droits d'auteur ne représentent parfois que 30% des revenus totaux. De plus, les éditeurs vont devoir gérer une nouvelle politique des retours, aujourd'hui obsolète, et optimiser les tirages. En outre, les commissions perçues devront être différenciées, car un recueil de poésies et un best-seller ne visent pas le même marché. Enfin, les librairies devront être prises en compte dans cette nouvelle réalité de l'édition car elles font étalage de notre métier.

Intervention de Herman PABBRUWE Directeur exécutif des Éditions Brill

Fondée en 1683, Brill est restée indépendante tout au long de son histoire. Depuis 1896, la maison, qui a ouvert son capital, est coté à la bourse d'Amsterdam. Son fonds est riche de centaines de titres, à la fois de littérature, sciences humaines et sociales, droit, sciences... pour la plupart rédigés en anglais. Brill publie en outre 175 revues, ainsi qu'une cinquantaine de travaux de référence et de collections afférentes d'œuvres sources. Son chiffre d'affaires était de 27,1 millions d'euros en 2010.

Le monde de l'édition est très important aux Pays-Bas, rapporté à la taille de ce pays. Cette histoire entre la Hollande et l'édition remonte aux seizième et dix-septième siècles, quand la Hollande était dirigée vers échanges avec l'Orient. Ainsi, la liberté de la presse remonte traditionnellement à cette période.

Le livre concurrencé par d'autres supports

Les revenus du secteur ont baissé de moitié ces dernières années. Les ventes de livres diminuent sur le marché hollandais au profit des magazines, des journaux et des bases de données. Le livre n'en reste pas moins important, car il se développe sur de nouvelles plateformes comme les terminaux mobiles, qui offrent de nouvelles opportunités à l'édition.

Les éditeurs de presse professionnelle ne se basent pas sur un prix unique, comme pour le marché du livre, mais cherchent au contraire à se diversifier. Ils œuvrent notamment au développement des licences, qui peuvent déboucher sur des politiques durables d'édition.

Un secteur internationalisé

Le marché hollandais de l'édition est très important puisque les ventes globales représentent deux milliards d'euros, alors que les ventes sur le seul territoire des Pays-Bas n'atteignent que 620 millions d'euros. Ainsi, le siège social de nombreuses maisons d'édition internationales se trouve en Hollande, comme Brill. Ces chiffres montrent que les éditeurs hollandais ont toujours regardé à l'extérieur de leur territoire pour se développer.

Par ailleurs, les éditeurs hollandais se sont montrés très réactifs pour travailler avec des firmes comme Google et Amazon, afin que les auteurs puissent trouver plus efficacement leurs lecteurs et une audience internationale.

La plupart des éditeurs internationaux se concentrent sur le marché des revues ou des bases de données, conçues pour les besoins des libraires et des universitaires, tandis que le particulier devient une cible de plus en plus faible pour les éditeurs hollandais. Ces orientations ne signifient pas que les ventes soient effectuées auprès des lecteurs de presse, mais auprès de nouvelles librairies, d'agents, de grossistes et commissionnaires de toutes sortes.

Les enjeux du numérique

Le paysage professionnel des éditeurs connaît un profond changement, marqué par les opportunités des nouvelles technologies. Ces opportunités consistant à faire du livre un média interactif n'avaient jamais existé par le passé. Par conséquent, les prix pourront évoluer en fonction des ajouts fonctionnels.

Une attention particulière devra être portée à la confidentialité des données en raison des flux de données numériques. Ainsi, les politiques publiques devront évoluer et légiférer et prévenir les risques de piraterie numérique. Les décideurs doivent cependant se méfier des modèles de diffusion qui pourraient déstabiliser tout l'écosystème de l'information scientifique. La perception d'un Internet libre va jouer un rôle important dans la diffusion des contenus. Le marché du livre numérique nécessite donc de devenir rentable pour la profession. À ce titre, de nombreuses expériences sont menées en Hollande pour évaluer les débouchés du livre numérique.

Quelques dangers seront toutefois à éviter et notamment la peur engendrée par les bouleversements technologiques. Les syndicats professionnels vont alors devoir convaincre les lecteurs que les maisons d'édition sont devenues des industries *high-tech*.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Espagne
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Jaume VALLCORBA
Fondateur et directeur des Éditions Acantilado

Fondées en 1999, les éditions Acantilado se dédient à la littérature espagnole et internationale. Parmi leurs auteurs contemporains figurent le prix Nobel hongrois Imre Kertész, Adam Zagajewsky et Marc Fumaroli. La richesse et la qualité de leur fonds ont été récompensées par le Premier Prix national de la meilleure contribution éditoriale du ministère de la Culture espagnole, par la Médaille d'Or du Mérite culturel du Conseil municipal de Barcelone ainsi que par prix du mérite éditorial du Salon du livre de Guadalajara. En 2010, l'entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 2,7 millions d'euros.

La crise actuelle des ventes de livre en Espagne est à la fois conjoncturelle et structurelle. Elle conduit à s'interroger sur les évolutions des comportements des lecteurs. Parmi celles-ci, les libraires observent que les anciens lecteurs ne sont pas remplacés.

Les étudiants espagnols ne lisent plus

Depuis une dizaine d'années, les enseignants d'université relatent que les étudiants en sciences humaines ne lisent plus. Une étude récente sur les universités américaines montre que, dans les deux premières années d'études, 45% des étudiants n'améliorent ni leur pensée critique, ni leur raisonnement complexe ni la qualité de leur écriture. Ils étudient en moyenne douze heures par semaine, vingt-cinq heures en 1980 et contre vingt heures en 1960. De plus, la moitié des étudiants ne se seraient jamais inscrits à un cours les obligeant à écrire plus de vingt pages ou à en lire plus de quarante par semaine. Si les universitaires ne lisent plus, qui va le faire ?

De plus, la littérature disparaît progressivement des programmes éducatifs.

Le système scolaire favorise la conception de gratuité et d'immédiateté des contenus culturels

L'usage scolaire intensif de la photocopie a porté atteinte à l'existence de la bibliothèque personnelle. Les étudiants ont tellement de photocopies qu'ils n'imaginent plus acquérir de livres pour les accompagner dans leur vie de lecteur.

Dans les universités, des dossiers constitués d'extraits de livres sont proposés aux étudiants en littérature, les dispensant d'acheter les ouvrages. De plus, les auteurs ne sont pas rétribués pour cette diffusion d'extraits de leurs œuvres. Ces dossiers sont maintenant disponibles en PDF dans des espaces virtuels dont l'élaboration est encouragée au sein des universités.

La lecture numérique favorise la reproduction frauduleuse

En Espagne, le chiffre d'affaires global des éditeurs représente 1,95 milliard d'euros. Le montant du piratage est estimé à 793,2 millions d'euros. Ces reproductions frauduleuses concernent 77,3% du total des contenus numériques et 49,3% des livres électroniques. Par ailleurs, 280.000 dispositifs de lecture virtuelle ont été acquis, mais seulement 180.000 livres numériques ont été vendus.

Les pratiques de lecture des étudiants actuels risquent de marquer l'avenir. Si les élites culturelles ont disparu, il appartient à l'enseignement d'y remédier. Notre futur doit se construire avec des citoyens formés, habitués à lire et à disposer d'une bibliothèque personnelle.

Intervention de Jesús BADENES **Directeur exécutif du groupe Planeta**

Fondé en 1949, ce groupe est le huitième mondial. Outre les maisons d'édition, il dispose de sociétés de vente directe, d'enseignement à distance et d'audiovisuel. À ses filiales espagnoles d'édition s'ajoutent celles d'Amérique latine, des États Unis et du Portugal. Planeta possède le groupe français Editis depuis 2008. Son chiffre d'affaires était de 1,8 milliards d'euros en 2010.

Après une période de hausse du lectorat, l'industrie du livre est revenue à son niveau de 2005. À l'heure actuelle, l'édition espagnole représente trois milliards d'euros, dont deux millions d'euros générés par les livres électroniques. En 2011, l'édition numérique représentait 0,2% de l'ensemble du secteur en Espagne.

La place de l'édition électronique

Aux États-Unis, elle occupe une plus grande proportion du marché, de l'ordre de 8 à 9%. Le total des revenus des formats traditionnels est inférieur aux revenus produits par l'édition numérique. Ainsi, les éditeurs publient 45% de leur offre sur Amazon. Par conséquent, ce moyen de communication du livre électronique est bon pour les investisseurs et les éditeurs, à l'inverse de l'Espagne où la rentabilité de l'édition numérique est inférieure à celle de l'édition papier.

Peu d'acteurs interviennent dans le monde de la distribution numérique. Ainsi, les plateformes numériques d'origine américaine souhaitent encore augmenter leurs parts de marché, car dès qu'un acteur dispose de 7% ou 8% du marché il est en position de force pour dicter ses conditions.

Les libraires restent les meilleurs partenaires des éditeurs

La situation est cyclique. Il ne faut pas abandonner les libraires, mais renforcer leur rôle. Les transformations opérées doivent permettre d'augmenter leur puissance afin de lutter contre des entreprises comme Google ou Apple. Cela étant, si ces dernières sont une menace pour le secteur de l'édition, elles sont aussi une opportunité. En effet, elles permettent aux éditeurs d'atteindre une audience et un lectorat plus importants.

Un marché espagnol en croissance

Les élites continuent à lire. En Espagne, les ventes de livres augmentent. Au début des années 2000, 39,6% des espagnols achetaient des livres. Aujourd'hui, cette proportion se situe aux alentours de 55%. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des marchés allemands et français, mais supérieurs à ce qu'ils étaient auparavant en Espagne. Il est vrai que les universitaires lisent moins, mais ces chiffres globalement en hausse laissent penser que les Espagnols lisent plus de livres dans un but de loisirs.

Le marché espagnol est donc en croissance. Ainsi, les éditeurs peuvent être optimistes au regard du différentiel entre le pourcentage des ventes en Espagne et celui d'autres pays européens, chiffré actuellement à 70%.

Construire une offre plus créative

La technologie est l'une des meilleures voies de conquête de nouveaux lecteurs. Elle nécessite de proposer une offre plus créative. Toutefois, les enjeux ne se situent pas uniquement dans le passage d'une version papier à une version électronique. De nouveaux formats doivent être créés pour augmenter l'attrait du livre numérique.

L'une des évolutions nécessaires réside aussi dans l'adaptation de la taille des livres : les lecteurs d'aujourd'hui ne sont pas prêts à lire un ouvrage de 600 pages au format numérique actuel. Or, ni les États-Unis, ni l'Europe n'ont encore opéré cette transition.

Il appartient aux éditeurs de construire ce nouveau marché, au sein duquel les éditeurs traditionnels ne peuvent investir de la même façon qu'Amazon. Sélectionner de bons contenus et les promouvoir fortement ont toujours permis le développement de l'industrie du livre. Ces actions positives doivent être poursuivies dans le futur.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Pologne
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Barbara JOZWIAK
Directrice exécutive du groupe PWN

À sa création dans les années 1950, PWN était la seule maison à publier des dictionnaires et des encyclopédies en Pologne. Aujourd'hui, le groupe est le plus important et le plus diversifié du marché, publications électroniques comprises. Outre ses filiales d'édition, PWN détient également Azymut, le plus grand distributeur polonais, ainsi qu'une douzaine de librairies. Au total, le groupe PWN englobe quinze entités juridiques distinctes. En 2010, son chiffre d'affaires s'élevait à 77,3 millions d'euros.

En Pologne, le marché du livre n'est encadré par aucune loi spécifique. Les prix ne sont pas imprimés à même les ouvrages. Un puissant Bureau antitrust permet cependant d'éviter les possibles abus d'un marché laissé libre. L'année 2010 a connu une baisse de 17% de la vente au détail. Dans ce contexte, les libraires pratiquent fréquemment jusqu'à 50% de rabais sur le prix de vente des ouvrages. De surcroît, les éditeurs subissent tout particulièrement la pression des grossistes en termes de paiement et de droits de retour.

Un marché à deux vitesses

Le marché polonais du livre imprimé décroît lentement à mesure que le marché du livre numérique se développe. La vente des livres numériques se limite actuellement aux *best-sellers*. Les éditeurs aimeraient augmenter leurs prix et diversifier leurs produits, mais les diffuseurs n'y sont pas encore prêts. De ce fait, les éditeurs pratiquent de plus en plus d'impressions à la demande. Cette nouvelle pratique leur permet de mieux contrôler les besoins en fonds de roulement.

En 2011, une TVA à 5% a été introduite pour les ventes de livres imprimés tandis que les livres numériques se voyaient imputer une TVA de 23%. Les détaillants, les libraires et les grossistes sont tentés par l'activité d'édition afin d'accroître leur marge. Ainsi, en 2011, l'équivalent polonais de la Fnac, la chaîne Empik, a acquis trois maisons d'édition. L'incursion de ces nouveaux acteurs sur le marché limite l'action commerciale des maisons d'édition historiques. De surcroît, les chaînes de librairie imposent leurs marges aux éditeurs.

Situation du livre scolaire

Dans le domaine de l'édition scolaire, les marges de l'éditeur et du distributeur sont moindres et le coût de la distribution est plus important. En Pologne, les parents assument seuls les frais relatifs aux ouvrages de leurs enfants. Le ministère de l'Éducation a récemment imposé aux éditeurs d'ouvrages scolaires d'ajouter à chaque livre scolaire sa copie numérique. Les bibliothèques polonaises constituent un marché très limité avec 2,5 millions d'euros de recettes par an.

Le livre numérique ne séduit pas toujours

Les consommateurs s'attendent à trouver des contenus gratuits sur Internet. Non seulement les étudiants lisent de moins en moins, mais ils refusent de payer pour les connaissances qu'ils recherchent. Les ouvrages électroniques payants, même proposés contre un micropaiement d'un euro, sont boudés. Les étudiants préfèrent scanner massivement les livres imprimés, si bien que les éditeurs polonais cherchent actuellement des solutions pour lutter contre le piratage.

De leur côté, les auteurs sont encore rétifs à l'égard des nouvelles technologies. Ils contractent volontiers pour une édition imprimée, mais refusent souvent de céder les droits de l'édition électronique. En outre, l'édition électronique génère pour les éditeurs de nouveaux coûts. Ces coûts sont notamment dus à la conversion des fichiers, mais aussi aux droits d'auteurs excessifs exigés par les concepteurs des nouvelles éditions multimédias. Les éditeurs polonais sont par ailleurs tributaires du coût trop élevé des licences de traduction d'ouvrages étrangers.

Diversifier l'offre

Du fait de ces diverses évolutions, les éditeurs polonais sont appelés à se faire fournisseurs de services. Ils doivent proposer aux consommateurs des produits dépassant la définition traditionnelle du livre.

PWN publie des ouvrages numériques depuis 2005. PWN s'est engagé à répondre au défi électronique en développant des gammes de produits multimédias éducatifs et didactiques. Il s'agit de méthodes de langue électroniques aussi bien que d'atlas en ligne, de *e-books*, de bases de données virtuelles dans des domaines culturels ou scientifiques. PWN est également engagé dans la déclinaison des contenus pour les nouveaux supports électroniques que sont les *smartphones* ou les *iPads*. Par ailleurs, PWN prévoit de tester en 2012 un outil numérique permettant aux étudiants de se constituer leur propre bibliothèque virtuelle.

Malgré tout, l'avenir est prometteur, car il s'annonce riche de créativité. Les éditeurs auront à se mettre plus que jamais à l'écoute des besoins de leurs lecteurs. Il leur faudra aussi comprendre que si le temps des éditions imprimées est presque dépassé, le temps des éditions électroniques promet de belles opportunités.

Intervention de Piotr MARCISZUK

Président directeur général de Stentor et vice-président de la Fédération des Éditeurs Européens

Editeur scolaire depuis 1993, Stentor publie également de la littérature et des sciences humaines. L'entreprise a lancé en 2007 sa filiale Kora, spécialisée en livre pour enfants et jeunes adultes, et dont certains ouvrages ont été récompensés par le prix Astrid Lindgren. En 2010, son chiffre d'affaires s'élevait à 1,5 millions d'euros.

Le marché du livre polonais est relativement restreint. Une raison structurelle explique cette situation : le marché polonais comprend moins de mille librairies. L'offre comprend cependant plus de 70.000 titres.

La distribution du livre en Pologne

Les distributeurs rognent sur les marges des éditeurs. De plus, ils imposent des délais de paiement dépassant régulièrement six mois. Les éditeurs ont commencé à ne plus livrer les libraires du fait de ces retards. De leur côté, les auteurs et les lecteurs témoignent leur insatisfaction face aux ouvrages manquants. Concomitamment, des campagnes publicitaires incitent les lecteurs à fréquenter les petits libraires, plus soucieux d'une relation moins tendue avec les éditeurs.

Le marché du livre électronique comprend 12.000 titres, soit 17% de l'ensemble des titres vendus. Toutefois, cela ne représente que 1% de l'ensemble des revenus du secteur du livre.

Le marché des livres éducatifs

La situation du secteur éducatif est encore moins réjouissante. Tout ouvrage éducatif dépend d'une approbation du ministère de l'Éducation. De plus, le contenu des ouvrages électroniques est rigoureusement identique à celui de leur version imprimée. Il conviendrait cependant que les versions électroniques consistent en d'ambitieux ouvrages exploitant les possibilités du multimédia. Il est à noter à cet égard que le gouvernement norvégien a mis en place une structure spécialisée dans l'adaptation du domaine éducatif aux nouvelles technologies de l'édition. Cela a réduit à néant l'édition du livre scolaire en Norvège. Cette expérience a aussi montré que les jeunes utilisaient moins l'ordinateur pour lire que pour faire leurs exercices.

En Pologne, les éditeurs d'ouvrage éducatifs sont cantonnés à un rôle d'auxiliaire de service public. Cependant, en tant qu'entrepreneurs privés, ils attendent naturellement de leur activité un retour sur investissement. Ils sont désireux d'une marge commerciale qu'ils n'ont pas. Il faut savoir que le domaine éducatif européen représente 30% des recettes de l'édition en Europe.

Le secteur de l'édition se prépare en Pologne à un grand débat sur l'édition éducative au moment où les pouvoirs publics polonais souhaitent développer une structure d'édition de livres électroniques publique. Ce projet porterait un dur coup à l'édition privée. Cela serait aussi dommageable au lectorat, car les éditions privées garantissent la neutralité idéologique des contenus. De plus, l'exemple slovène montre que le contenu des ouvrages scolaires peut ne pas être réactualisé pendant de nombreuses années lorsque le ministère de l'Éducation est à court de subsides.

Il convient par ailleurs de rappeler qu'en Croatie, le gouvernement a décidé d'intervenir sur le marché de l'édition en exigeant une baisse des prix de 10% !

Le secteur de l'édition aurait besoin de la protection de l'État plutôt que de sa concurrence ou de son hostilité. Les éditeurs éducatifs européens devraient se battre ensemble pour faire respecter leur indépendance et la finalité commerciale de leur activité.

En outre, les discussions actuelles à l'OMPI (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) sur une exception « bibliothèques » de portée mondiale, qui précèdent le débat sur l'exception pédagogique, illustrent la remise en question du droit d'auteur, y compris au sein de l'Organisation internationale qui lui est dédiée.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Suède
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention d'Eva BONNIER
Directrice du secteur littérature aux Éditions Albert Bonnier
et présidente de l'Association des éditeurs suédois

La firme Bonnier, détenue par la famille Bonnier depuis sa création en 1804, regroupe aujourd'hui 175 entreprises réparties dans 17 pays. En 2010, le chiffre d'affaires du groupe s'élevait à 698,4 millions d'euros, la branche livre représentant plus de 20% de ce chiffre.

« *Les éditeurs suédois souhaitent avant tout que les gens lisent davantage !* », rappelle Eva Bonnier. Face aux diverses menaces qui pèsent sur l'édition (baisse des prix, déclin des librairies physiques et érosion du jeune lectorat), l'Association des éditeurs suédois recentre sa réflexion sur les attentes fondamentales des consommateurs.

Le système suédois : un marché déréglementé

Le système de libre fixation des prix semble aujourd'hui parfaitement accepté par les acteurs de l'industrie suédoise du livre. La Suède ne dispose d'aucun organisme permettant aux éditeurs et aux auteurs de négocier collectivement les termes de leurs collaborations, lesquelles s'établissent généralement sur le long terme.

L'éditeur et l'auteur négocient en face à face les conditions de leurs contrats. À ce jour, le développement du marché numérique, qui représente environ 10% des publications, n'a pas encore d'impact majeur sur ces relations.

De plus en plus fréquemment, les droits d'auteurs sont calculés sur la base du revenu net de vente du livre, c'est-à-dire le prix de détail auquel il faut retrancher la TVA et les éventuels rabais. La déréglementation du marché semble impacter positivement aussi bien les acteurs de l'industrie que les consommateurs. La Suède compte environ 300 libraires. Cependant, la concurrence entre éditeurs et libraires reste féroce et tend à tirer les prix vers le bas, ce qui ne satisfait que le consommateur.

Le déclin des librairies traditionnelles...

Si les librairies en ligne se développent, un tiers des communes suédoises regroupant 10% de la population globale ne disposent plus de librairies « physiques ». « *L'Association des éditeurs suédois traite cette problématique avec sérieux* », indique Eva Bonnier. Elle participe activement à un séminaire portant sur l'avenir des libraires et des éditeurs suédois et visant à établir une meilleure coopération entre ces deux acteurs.

... au bénéfice des ventes en ligne

Les ventes réalisées à partir des plateformes internet représentent aujourd'hui 30% des ventes d'ouvrages en Suède. La grande majorité de ces ventes concernent des publications suédoises. À noter que les grandes surfaces jouent également un rôle de premier plan.

Les éditeurs suédois publient désormais leurs nouveaux titres sous plusieurs formats : livre relié, livre de poche, livre audio et livre numérique. Le piratage des livres numériques devient un problème de plus en plus prégnant pour l'industrie du livre.

Caractéristiques du lectorat suédois

Chaque année, 90 millions de livres sont vendus en Suède, soit environ neuf livres par habitant. Encore aujourd'hui, l'engouement pour les auteurs suédois, dont les auteurs à succès de romans policiers, reste très élevé. D'autre part, la majorité des éditeurs suédois estiment que les traductions sont devenues trop coûteuses, sachant que les Suédois apprécient les publications étrangères en version originale.

Il existe une longue tradition de lecture en Suède. Comme le montrent de nombreuses études sur le sujet, « *cette tradition tend malheureusement à se perdre, notamment chez les jeunes garçons* », déplore Eva Bonnier. Or, lorsque les habitudes de lecture évoluent, il est plus difficile pour les éditeurs de cibler le lectorat et leurs attentes.

Afin de maintenir le niveau de lecture en Suède, le rôle de l'école et des bibliothèques est crucial. « *Les jeunes Suédois doivent pouvoir entrer en contact avec des histoires bien écrites très tôt dans leur vie* », résume Eva Bonnier.

Quel rôle les éditeurs suédois peuvent-ils jouer face à la réduction du lectorat ?

À travers la vente de livres numériques, les éditeurs suédois peuvent inciter davantage de gens à la lecture, « *y compris le lectorat plus âgé* », précise Eva Bonnier. Les livres numériques peuvent être téléchargés à tout moment et n'importe où. Le rôle premier des éditeurs est de publier des livres de qualité, intéressants, éducatifs, surprenants et didactiques et qui encouragent véritablement les gens à la lecture.

Autres pistes de réflexion

Afin de répondre à la demande des personnes qui ne souhaitent pas acquérir en propre des ouvrages numériques, il pourrait être envisagé de créer des « bibliothèques numériques de prêt ». Ce modèle déjà mis en place aux États-Unis semble ne pas recueillir la faveur des bibliothécaires, car il nécessite d'acquérir de nombreuses licences très coûteuses.

« *Les lecteurs suédois ont besoin d'un accès à un espace physique aux livres* », rappelle Eva Bonnier, « *qui puisse couvrir la grande variété de l'édition suédoise* ». Le gouvernement suédois a récemment mis en place une commission en charge d'émettre des propositions visant à accroître le niveau de lecture et le lectorat du pays. L'Association des éditeurs suédois suit avec intérêt les travaux de cette commission.

Intervention de Dag HERNIED Directeur des Éditions Alfabet

Maison indépendante de fiction, de documentaires et de livres de jeunesse, Alfabet publie 60 à 70 nouveaux titres par an. Depuis 2001, il est l'éditeur des aventures des Moumines. Alfabet est l'actionnaire majoritaire des Éditions Ordfront. En 2010, le chiffre d'affaires des deux sociétés réunies s'élevait à 5,2 millions d'euros.

En Suède, les ventes de livres ont chuté de 10% durant les trois dernières années. Les grandes chaînes de distribution déplorent de lourdes pertes et semblent ne plus connaître leur rôle précis au sein de l'industrie du livre. Elles tentent d'imposer aux éditeurs des prix de plus en plus bas. « *L'édition indépendante suédoise se retrouve prise dans l'étau entre les distributeurs et les grossistes* », déplore Dag Hernied. Ce constat a incité une dizaine d'éditeurs indépendants, dont Alfabet, à se regrouper pour mener un certain nombre de réflexions.

Différentes pistes de réflexion

Les réflexions actuellement menées par les éditeurs indépendants suédois ont pour objectif de :

- 1/ Définir les réponses à apporter aux demandes de diminution tarifaire des grandes chaînes de distribution.
- 2/ Identifier les opportunités de développement de l'édition indépendante.
- 3/ Accompagner le développement du marché numérique.

Les ventes de livres numériques connaissent un essor formidable dans les pays dans lesquels des acteurs incontournables comme Amazon sont implantés, comme le Royaume-Uni ou encore les États-Unis. Partout ailleurs, Suède incluse, les ventes de livres numériques représentent moins de 1% seulement du marché global.

En tout état de cause, les éditeurs indépendants suédois souhaiteraient idéalement mettre en place un système dans lequel les prix de vente et la rentabilité des éditeurs ne seraient pas diminués. « *Cela semble relever de l'utopie* », regrette Dan Hernied.

La grande distribution menace l'édition indépendante suédoise

Les éditeurs indépendants semblent aujourd'hui connaître le même sort que les libraires suédois de livres physiques. La menace provient en grande partie de la grande distribution, qui vend essentiellement les best-sellers à des prix très compétitifs non pas pour engranger des bénéfices, mais pour attirer les clients. Cette stratégie est également adoptée par d'autres acteurs extérieurs à l'industrie du livre. En résultat, les éditeurs indépendants ne parviennent pas à maintenir des niveaux de prix qui puissent garantir leur pérennité.

Ces éléments de constat conduisent les éditeurs indépendants suédois à interroger les participants au Symposium des éditeurs européens sur les sujets suivants :

- 1/ Quel est l'avenir du marché numérique en termes de ventes et d'impact sur les différentes catégories d'édition ?
- 2/ Les livres de poche sont-ils voués à disparaître ?
- 3/ Le développement du marché numérique permettra-t-il au marché physique des beaux livres ou encore des livres de « découverte » destinés aux enfants d'émerger ?

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde Allemagne
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Absence pour raison de santé de Rüdiger Salat, directeur exécutif du groupe Holzbrinck.

Intervention de Michael KRÜGER
Directeur des Éditions Carl Hanser

Maison d'édition fondée en 1928, Carl Hanser est organisée autour de deux pôles : ouvrages techniques d'une part et littérature et jeunesse d'autre part. La maison est présente en Autriche, en Suisse et aux États-Unis. Son chiffre d'affaires pour l'Allemagne est d'environ 50 millions euro par an

Parmi la population sur laquelle les dirigeants portent leur attention, seule une petite partie lit des livres. Un temps, ce constat a posé problème. En effet, auparavant, les livres promouvaient l'existence d'un autre monde. « *L'écriture concerne-t-elle toujours la liberté ?* », s'interroge Michael Krüger. Non. Dans une société libre et démocratique, les statistiques ne sont que des statistiques.

Une situation idéale ?

D'après les statistiques, la situation actuelle de l'industrie allemande du livre est paradisiaque. La production est importante et le restera probablement en 2011. Certains se réjouissent de ces chiffres, d'autres non. Les politiciens se réjouissent de constater que la population lit. Toutefois, les statistiques rendent compte de tous les livres imprimés, sans distinction. Aucune statistique ne témoigne de l'état culturel du pays. Aucune question ne porte sur la qualité du livre, les motivations du lecteur ou la nécessité de la lecture.

Une industrie du livre en mutation

À la fin du dix-huitième siècle, Kant et Fichte ont analysé la signification de la propriété intellectuelle et interrogé la nécessité de la protéger en tant que valeur. Les libraires distribuaient les livres à la population. Les éditeurs allemands se réunissaient pour leur part à Leipzig et commandaient les livres. À cette époque, la notion de « retour » était encore inconnue. Pourtant, cette relation fructueuse tissée entre les différents acteurs du monde du livre touche à sa fin. Pour certains, elle a déjà disparu. Il semblerait qu'une nouvelle définition du métier d'éditeur soit à construire.

Des agences telles que Morrison prédisent une disparation rapide de l'auteur, porteur de l'essence de l'activité de l'édition. L'écrivain tendrait à devenir un entrepreneur, à la durée de vie réduite, évoluant dans un monde sans éditeur. Selon M. Morrison, une génération devrait suffire pour que ces transformations voient le jour. Cette évolution signe-t-elle la fin des grands auteurs ? M. Morrison a-t-il vu juste ? Au vu des murs entourant le paradis de l'édition, ses prédictions pourraient effectivement se réaliser à plus ou moins long terme. La fin annoncée de la longue tradition de l'édition mériterait d'être étudiée.

Conglomérats, marketing et gros sous

Quarante ans auparavant, l'Allemagne comptait 2000 libraires et 100 éditeurs indépendants. À ce jour, 80% des ouvrages littéraires sont publiés par trois groupes. Avec la modernisation et l'accélération des processus, il est probable que seuls ces groupes auront survécu en 2030. Pourquoi, en effet, devraient-ils s'arrêter de conquérir l'ensemble du marché de l'édition ?

De la même manière, en quarante ans, seule la moitié des libraires a survécu. 70% des livres vendus le sont désormais à des chaînes de distribution et à Amazon. La vente de livres est devenue une question de marketing et de gros sous. Elle ne demande plus ni intelligence, ni esprit critique.

Quel avenir pour les éditeurs ?

Le talent de l'éditeur lui-même ne cesse de s'amenuiser. Auparavant, l'éditeur exigeait une certaine qualité des livres qu'il voulait vendre. Les grands éditeurs sentaient ce qu'il fallait publier. Ils lisaient et aimaient leurs livres. Ces derniers n'auraient jamais accepté de publier grand nombre de livres figurant de nos jours parmi les meilleures ventes des libraires.

Il faut espérer que les nombreux petits éditeurs apparaissant en Allemagne auront cette capacité de sentir la qualité. Certains d'entre eux sauront exactement ce qu'ils veulent. Ils n'auront pas peur de la numérisation. Ils auront bon goût et adoreront lire les livres. Ce sont à mon sens les éditeurs du futur.

Symposium d'éditeurs européens
Table ronde France
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention d'Antoine GALLIMARD
Président directeur général et directeur exécutif de Gallimard

Les Éditions Gallimard ont été fondées en 1911, suite à la création de La Nouvelle Revue française (NRF). Gallimard est aujourd'hui l'un des groupes d'édition indépendants les plus importants du marché français. Parmi ses auteurs, on dénombre 35 prix Goncourt, 10 Pulitzer et 36 Nobel. Le groupe publie plus de 650 nouveautés par an. En 2010, son chiffre d'affaires s'élevait à 241 millions d'euros.

Les identités éditoriales des différentes maisons, sur le marché global du livre, ont tendance à s'effacer et à se confondre. En France, les marques et les collections restent des paramètres fondamentaux, et conservent leur fonction de repères pour tous les acteurs. Personne ne peut néanmoins nier que la financiarisation du secteur, au cours des trente dernières années, s'est accompagnée d'une normalisation internationale des politiques éditoriales.

L'univers numérique tente de disqualifier les éditeurs

Cette évolution est excessivement marquée dans l'univers numérique. On constate par exemple qu'Amazon ne mentionne le nom de l'éditeur ou de la collection des ouvrages qu'à la toute fin de ses fiches de présentation, au même niveau que la pagination ou le numéro d'ISBN. Pire, pour les livres numériques, on ne parle plus des marques éditoriales d'origine, mais de *Kindle* ou de *Google Edition*. Ces évolutions sémantiques et cette recomposition de la hiérarchie des informations installent progressivement l'idée que la part prise par l'éditeur au projet intellectuel ou créatif est anecdotique et que n'importe quel fournisseur pourrait s'y substituer à moindre coût.

Cette tendance constitue une grave atteinte aux éditeurs et à leur catalogue qui, par le rapprochement des œuvres qu'il opère, constitue un véritable terreau intellectuel. Ces catalogues constituent même l'un des socles de l'Europe culturelle, dont la première mention est récente, mais qui, en réalité, trouve ses racines dans le dix-huitième siècle. La vie littéraire se fonde sur le dialogue entre les œuvres ; les éditeurs apportent une cohérence à ce dialogue, qui est l'essence même de la civilisation.

L'avènement du format au détriment de la forme

La forme est le contour d'un objet ou d'un être, elle est la manifestation d'un tempérament. Elle offre un début d'intelligibilité. Elle fait sens pour le lecteur qui l'utilise comme repère et, pour l'éditeur qui, en elle, rend compte de ce qu'il est. Au contraire, le format n'est qu'une description qui garantit la compatibilité avec le système dans lequel il s'inscrit. Avec lui, on ne cherche plus une cohérence, mais seulement la performance d'un réseau et d'un ensemble de services. Par lui, on labellise le distributeur.

Il est difficile de prendre la mesure de ce phénomène, qui reflète la lutte des grands opérateurs pour s'accaparer une nouvelle clientèle. En tout état de cause, la pérennité de la désintermédiation qu'il suscite n'est pas certaine. En effet, un univers en permanente mutation tel que le numérique a besoin de médiation et de prescription. La responsabilité de l'éditeur est par conséquent de mettre en avant son expertise de la matière littéraire ou savante et celle de ses partenaires.

Agir ensemble et à l'échelle européenne

Pour cela, l'éditeur doit s'appuyer sur la présence physique des libraires et sur leur curiosité. Pour les aider, il n'existe pas d'autre chemin que l'action collective et concertée. La France est l'exemple d'une régulation réussie du marché, grâce à la loi sur le prix unique, qui s'est accompagné d'une augmentation des prix inférieure à l'inflation et a permis une préservation de la diversité. Cet exemple doit encourager à développer le dialogue avec l'Union européenne, et plus généralement à renforcer l'esprit de concertation en Europe, afin de renforcer les valeurs qui soutiennent les positions des éditeurs.

Intervention d'Arnaud NOURRY **Président directeur général et directeur exécutif d'Hachette Livre**

Hachette Livre est un groupe d'édition international dont l'origine remonte à 1826. Il publie des ouvrages appartenant à tous les genres éditoriaux. Hachette Livre est aujourd'hui le deuxième éditeur mondial sur le marché des livres destinés au grand public. En 2010, le groupe a réalisé 2,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Alors qu'aux États-Unis, un livre vendu sur quatre est numérique et, qu'au Royaume-Uni, ce ratio est d'un livre sur dix, le numérique ne génère presque aucune vente en France. Hachette vend cinquante millions de livres chaque année aux États-Unis, dont douze millions sont numériques. En France, les acteurs du secteur ne se sont pas précipités, même si, depuis l'automne, sont apparues les plateformes de la Fnac, d'Apple ou encore d'Amazon.

L'éditeur se protège en fixant ses prix

Le premier élément de l'écosystème français qui fait sa spécificité et fonde sa solidité est la fixation du prix du livre par l'éditeur. Or, cette règle est manifestement exportable, puisqu'elle a été partiellement adoptée aux États-Unis. En effet, au moment de l'émergence du marché du livre numérique, les distributeurs souhaitaient fixer un prix unique pour tous les ouvrages : 9,99 dollars. Les libraires et les autres points de vente se sont insurgés contre ce qu'ils considéraient comme une concurrence déloyale, qui aurait pu engager l'industrie du livre dans une spirale de baisse des prix qui aurait provoqué son effondrement, dans une dynamique comparable à celle de la chute de l'industrie musicale face au piratage.

L'offre numérique doit être encadrée

Deuxième point d'importance : la lutte contre le piratage. Le secteur éditorial français peut y faire face grâce au dynamisme de son entreprise de numérisation et à sa vigilance, qui a par exemple abouti à la mise en place d'HADOPI. Hachette, pour sa part, a recours à un prestataire chargé de surveiller en permanence Internet pour détecter les pirates et dissuader leur activité. Reste que 40% des meilleures ventes de la maison sont déjà disponibles dans une version illégale.

Il est ensuite indispensable de proposer une offre légale attractive pour les lecteurs. Pour cela, il est nécessaire d'armer tous les partenaires libraires. La construction de cette offre est l'une des conditions de la pérennité de l'écosystème français.

En outre, la TVA doit être la même pour les différents formats d'une même œuvre.

Le rôle crucial des librairies traditionnelles

Enfin, le système ne pourra perdurer qu'à condition que soit maintenu un réseau de librairies, indépendantes ou appartenant à une chaîne. Les libraires sont les acteurs réellement susceptibles de promouvoir de nouvelles voix et d'offrir une expérience plus enrichissante au lecteur que s'il s'adressait à une plateforme. Il n'existe pas de formule magique pour atteindre cet objectif, mais la volonté des éditeurs de développer le secteur de la librairie offre une raison d'être optimiste.

Le numérique comme opportunité

« *Le numérique préserve le rôle de l'éditeur* », assure Arnaud Nourry. Internet n'est en effet qu'une vaste caisse de résonance emplie de voix inaudibles. Dans ce contexte, les marques des éditeurs et la légitimité qu'elles apportent aux textes publiés sont essentielles. En outre, le numérique est l'occasion de s'adresser à une clientèle mondiale. Il offre également une opportunité pour inventer de nouveaux modes de création, notamment pour les œuvres illustrées. En tout cas, le libraire conservera un rôle fondamental pour créer l'audience des auteurs, supérieur à celui des réseaux sociaux. Il faut par conséquent les défendre afin que les métiers du livre conservent en leur centre les notions de talent et de plaisir.

Symposium d'éditeurs européens
Synthèse des échanges de la matinée
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Réalisée par les modérateurs et prononcée par Olivier NORA
Président directeur général des éditions Grasset

Au-delà des divergences, des problématiques communes

On ne peut que constater la diversité des huit pays représentés aujourd'hui : des taux de tva différenciés et des systèmes de régulation et de prix unique pour les uns, des systèmes dérégulés pour les autres, des marchés dont le chiffre d'affaires est parfois très important, parfois moins, avec une importance de variable de l'export. Pourtant, il est frappant de constater à quel point, sur cette palette de représentants de grands groupes et de maisons indépendantes, les problématiques sont semblables et que les problèmes rencontrés tout comme la manière d'y faire face sont quasiment identiques que l'on soit petit ou gros, indépendant ou faisant partie d'un groupe. Une cohérence se dessine dans l'approche du livre par le continent européen et qui est assez radicalement différente de ce que l'on peut expérimenter aux États-Unis.

S'il y a un message général à retenir de cette première journée c'est qu'il y a là dans ces problématiques communes quelque chose qui relève d'un point clé et qu'Antoine Gallimard appelait de ses vœux, à savoir une voie vers une Europe culturelle.

Les cinq points abordés dans la première partie des échanges

Premièrement, la nécessité de revaloriser le rôle des éditeurs. Plus on va vers la désintermédiation, plus on est dans des univers dans lesquels flotte une information non discriminée n'ayant pas fait l'objet d'une valeur ajoutée à travers un débat intellectuel. Plus, justement, l'importance des marques, l'importance de la création, l'importance de l'objet livre et de sa fabrication s'avèrent primordiaux.

Deuxièmement, soutenir la librairie indépendante qui garantit la diversité culturelle. On a vu que, au Royaume Uni notamment, cette librairie indépendante ne représente plus que 4% du marché du livre, et qu'en Pologne le tissu de la librairie reste encore à construire. Ainsi, les politiques de régulation qui ont permis de conserver un réseau dense et de qualité de libraires notamment en France, aux Pays Bas et en Allemagne semblent être des exemples à suivre. On a vu aussi qu'une concentration trop importante dans la distribution des livres numériques peut gravement nuire à la diversité et à l'indépendance de la création éditoriale.

Le troisième point, important pour tous, était de cesser les discriminations entre les taux de TVA selon les types de supports, imprimés et numériques, pour permettre de développer une offre légale attractive des livres numériques. À cet égard, la confirmation par le président de la République française de l'application au 1er janvier 2012 du taux réduit au livre numérique constitue un exemple à suivre dans toute l'Europe.

Quatrièmement, réaffirmer le droit d'auteur à l'heure du numérique. Ce droit d'auteur, loin d'être un obstacle à l'accès au savoir, constitue plus que jamais le socle de l'économie de la création. Le piratage est une menace grave à l'encontre de la chaîne du livre et l'Open Access, lorsqu'il n'est pas financé, n'est qu'une idéologie faussement généreuse qui participe du même processus de destruction de valeur des industries créatives. Les débats actuels au sein de l'OMPI risquent de conduire à une remise paradoxale et grave du droit d'auteur et de l'équilibre économique de la création intellectuelle.

Cinquième point enfin, la baisse de la lecture constatée chez les élèves et les étudiants. Cette crainte s'est manifestée chez la plupart des intervenants qui prédisent une rupture intergénérationnelle des pratiques de lecture.

La conclusion autour du numérique était plus ambivalente. Le numérique est à la fois un facteur évident de déstabilisation de l'économie du livre mais constitue également une source évidente de nouvelles opportunités, offrant la possibilité d'atteindre des lecteurs dans le monde entier, ou encore de toucher de nouveaux lecteurs qui ne vont pas en librairie, et permettant surtout la création de formes nouvelles. Peut-être que, dans le tâtonnement numérique, émergera à l'interface ou au croisement du papier, de l'image et du son des objets nouveaux qui seront des objets vraiment créatifs.

*Deuxième partie : Discussion avec des représentants européens
et français de ministères et d'institutions publiques*

Symposium d'éditeurs européens
Discussion avec les représentants européens et français
de ministères et d'institutions publiques
Jeudi 1^{er} décembre, Palais du Luxembourg, Salle Gaston Monnerville

Intervention de Jacques LEGENDRE

Sénateur, vice-président de la Commission de la Culture, de l'Éducation et de la Communication

L'enjeu d'une TVA réduite pour tous les supports des œuvres

Depuis la loi Lang, le prix du livre est unique. Les réflexions sont en cours pour que ce prix unique concerne également les livres numériques. Se pose toutefois le problème de l'extra territorialisation de ces objets. Les autorités européennes les perçoivent d'ailleurs comme des produits industriels avant de les considérer comme des œuvres de l'esprit. C'est pourquoi elles n'acceptent pas que leur soit appliqué un taux de TVA réduit, surtout lorsque ces livres numériques sont vendus par des libraires situés hors de France, voire hors de l'Europe. Les parlementaires craignaient donc une remise en cause de leur projet. Les politiques, et notamment le gouvernement, ont toutefois fait le choix d'affronter Bruxelles pour soutenir un texte qui ne se limite pas au territoire français.

Le numérique : une opportunité pour conquérir de nouveaux lecteurs

Les évolutions technologiques bousculent les habitudes des amoureux des livres et du papier. Il y a deux ans, la Commission du Sénat, alors que la numérisation du fonds de la Bibliothèque Nationale de France était au cœur des préoccupations, a souhaité étudier les effets de l'apparition des livres numériques au Canada et aux États-Unis. La part des livres numériques dans le total des ventes ne cesse de croître dans ces pays, et il est probable qu'elle se développera de la même façon en France, malgré l'attachement au livre papier. C'est pourquoi il semble indispensable de chercher à tirer parti de cette évolution afin, éventuellement, de conquérir une nouvelle catégorie de lecteurs. C'est l'une des raisons pour lesquelles il était nécessaire de se battre pour l'extension du prix unique au livre numérique.

La nécessité de faciliter l'accès aux œuvres indisponibles

Le 8 décembre, les sénateurs vont examiner une proposition de loi portant sur la publication, sous forme numérique, de la littérature du vingtième siècle qui n'est plus accessible au public. Une bonne partie de la pensée vivante se trouve dans ces œuvres. Il est par conséquent indispensable d'en faciliter l'accès. Cependant, ce projet n'est pas sans difficultés. Certaines œuvres sont orphelines et il est difficile d'identifier le détenteur des droits d'auteurs. Il n'est en tout cas aucunement question de mettre en cause le droit des auteurs et de la propriété intellectuelle. Le lecteur doit toutefois pouvoir accéder plus facilement à des œuvres actuellement réfugiées sur quelques rares rayons de quelques bibliothèques. Il ne fait aucun doute qu'une solution puisse être trouvée qui respecte les droits et rôles de chacun, auteurs, éditeurs, ou encore bibliothécaires.

La proposition de loi soumise au Parlement est le résultat de nombreuses consultations, pour lesquelles les éditeurs, en particulier, ont été mobilisés. Il est en tout cas nécessaire d'agir rapidement. Les élections sénatoriales et les prochaines élections présidentielles ont en effet raccourci le délai normal de la procédure législative. Tous les parlementaires sont conscients de l'importance du texte, de sorte qu'il est possible d'entretenir l'espoir que son adoption intervienne avant les rendez-vous électoraux à venir. Les lecteurs se trouveraient alors servis comme ils le doivent, et la cause de la connaissance en serait renforcée.

Redonner le goût de la lecture, un impératif

Par ailleurs, il faut se soucier de la question du goût de la lecture au sein des jeunes générations. Des manifestations devront être organisées pour apprendre très tôt à aimer le livre, imprimé ou numérique. Car la coexistence des deux matériaux est l'objectif qui doit réunir tous les intervenants du domaine.

Intervention d'Yves CARMONA

Directeur adjoint de la politique culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères

Les collaborations qui engagent le ministère des Affaires étrangères sur le secteur éditorial

Le ministère des Affaires étrangères est très attentif aux évolutions du secteur du livre. Les pouvoirs publics doivent se trouver en phase avec les mutations et adaptations que provoquent les évolutions technologiques, afin d'y apporter des réponses adaptées. La collaboration entre les professionnels et les pouvoirs publics apparaît, dans cette perspective, essentielle. D'ailleurs, l'étude conduite par le Bureau international de l'édition française sur les pratiques internationales à l'égard du livre numérique a été cofinancée par le ministère des Affaires Étrangères. Elle permet de mieux cerner les questions relatives aux droits numériques, aux territoires ou encore à l'offre numérique élaborée dans des pays *leaders* en la matière.

Une telle collaboration existe également avec le ministère de la Culture et de la Communication, ainsi qu'avec le Centre national du Livre et l'Institut français, chargé de porter le programme de soutien au livre du ministère des Affaires étrangères.

Les types d'actions

Quatre types d'actions illustrent la politique de soutien du ministère. Le soutien à la traduction des œuvres françaises dans les langues étrangères est essentiel. La valorisation du débat d'idées, comprise dans l'élaboration d'une nouvelle diplomatie d'influence. La reconstitution de circuits éditoriaux dans le sud francophone est un défi particulier, étant donnée la situation de l'Afrique subsaharienne. Enfin, le réseau culturel français à l'étranger constitue un maillage exceptionnel. Les attachés culturels et chargés du livre y promeuvent les idées, les œuvres, les auteurs et les éditeurs français et francophones, afin de soutenir le dynamisme de l'édition française à l'exportation. Il existe, dans le monde, trente bureaux français du livre. Ils contribuent au rayonnement de l'édition française et encouragent les traductions grâce au programme d'aide à la publication. Celui-ci a soutenu 18.000 titres en vingt ans et sert de relais aux initiatives nationales du secteur. L'Institut français est doté de six millions d'euros pour conduire ces actions.

Les raisons de cet engagement : les liens de la littérature avec la diplomatie

L'édition est d'abord la première industrie culturelle en termes de chiffres d'affaires, mais l'action du ministère des Affaires étrangères se justifie également par le rapport particulier qu'il entretient avec les lettres. Au cours de l'histoire, les échanges ont été nombreux entre l'univers des lettres et celui de la diplomatie, depuis Chateaubriand, jusqu'à Romain Gary, en passant par Saint-John Perse. Aujourd'hui, Daniel Rondeau exerce les fonctions de représentant permanent de la France auprès de l'UNESCO. C'est un beau symbole qu'un écrivain défende la diversité culturelle au nom de la France.

La diplomatie culturelle consiste à utiliser la force de la culture française au service de son influence mondiale. Le livre, quelque forme qu'il prenne, est essentiel dans ce contexte.

Le français s'est d'ailleurs souvent trouvé au centre de l'expression des indignés des révolutions arabes. Nombreux sont les écrivains chez qui la fréquentation des écrivains français a nourri l'esprit de contestation et de révolte. Les jeunes blogueurs, qui ont participé activement aux révolutions, s'expriment également souvent en français.

Enfin, la loi 27 juillet 2010 portant sur l'action extérieure de l'État a créé de nouvel opérateur de l'action culturelle : l'Institut français. Un homme de lettres a été placé à sa tête : Xavier Darcos, agrégé de lettres et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. Ce choix est significatif. Il reflète la volonté du Président de la République de placer la langue française, le débat d'idées et le livre au cœur de l'action culturelle de la France.

Échanges avec la salle

Antoine GALLIMARD : Il ne faudrait pas, en présence des éditeurs européens, conduire un débat qui ne concerne que la France. Il est toutefois important de souligner l'importance des régimes de soutien apportés à la première industrie culturelle qu'est l'édition. Les parlementaires sont des interlocuteurs privilégiés pour faciliter l'adaptation du secteur aux évolutions du marché.

Des inquiétudes apparaissent néanmoins face à la disparition de certains postes d'attachés culturels extérieurs. Les programmes d'aides à la traduction sont également très importants. Dans un contexte de politique de réduction des déficits budgétaires, il est possible de s'interroger sur l'avenir de ces programmes.

Yves CARMONA : Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques, deux cent soixante-et-onze postes ont été supprimés, sur les cinq mille que compte le réseau culturel et de coopération. La situation n'est donc pas dramatique.

Cette politique a en outre été l'occasion de réaliser une cartographie du réseau, qui a permis de remettre à plat notre mode de fonctionnement, afin de favoriser d'éventuelles synergies. Les organismes professionnels concernés ont été consultés dans le cadre de cette démarche. Trente bureaux du livre, dans le monde, subsistent. Aucun autre réseau n'est aussi fort. C'est en effet à une meilleure mutualisation des tâches que tend l'évolution de l'action culturelle française dans le monde.

Jean-François COLOSIMO (président du Centre National du Livre) : L'industrie du livre est cependant particulière en ce qu'elle est bien plus saine que d'autres industries culturelles. Le cinéma, par exemple, ne doit sa survie qu'au CNC. L'industrie française du livre, au contraire, ne doit pas sa survie à l'aide publique. Entre 22 et 25% du chiffre d'affaires des éditeurs français est réalisé à l'étranger. Ils représentent donc eux-mêmes la culture française dans le monde.

Par ailleurs, le CNL consacre autant d'argent à l'exportation de la littérature française qu'à l'importation des littératures étrangères. C'est l'esprit d'initiative et de découverte des éditeurs qui explique que 16% des livres publiés dans le monde le sont en France, et en français. C'est un tel idéal de réciprocité qui anime la rencontre des éditeurs aujourd'hui. Les échanges multilatéraux permettront de limiter l'emprise d'une culture mondialisée, qui ne serait qu'une sous-culture vampirisant les cultures nationales.

Intervention de Jacques TOUBON **Ancien ministre de la Culture et de la Communication**

Un modèle européen à adapter

Les éditeurs des différents pays européens sont les représentants de différentes façons d'exercer leur métier. Une approche commune peut néanmoins émerger. Rencontrer les auteurs, libraires et éditeurs des différents pays permet en effet d'apercevoir un modèle européen. Les principales maisons d'édition américaines sont d'ailleurs européennes, ou appartiennent à des groupes européens. Le modèle européen de l'industrie du livre est ainsi l'un des seuls secteurs où l'Europe sert de modèle, tant du point de vue économique que sur le plan du savoir-faire.

Parmi les dix premiers groupes d'édition, huit sont européens, et deux américains. Le total des chiffres d'affaires de ces entreprises atteint vingt-et-un milliards de dollars. Cette somme est relativement modeste si on la compare au chiffre d'affaires de Google, qui atteint vingt-cinq milliards de dollars. Il est donc vrai qu'un certain modèle existe, mais il semble que le monde s'organise aujourd'hui, avec les nouvelles technologies, sur des bases qui surpassent ce modèle et risquent de le remettre en cause.

La nécessité d'une politique européenne en faveur de l'industrie éditoriale

La seule solution est de conduire une politique européenne. Une industrie créative nationale ne saurait être suffisante, même si le livre implique des langues et des profondeurs historiques particulières. L'Europe ne doit pas contribuer pas à la disparition des identités, mais sur le plan économique et industriel, il semble indispensable de conduire une action au niveau communautaire.

L'industrie du livre est une industrie lourde. Jusqu'alors, ces industries étaient protégées par les distances et par la langue. Tous les livres portent néanmoins un message intellectuel universel. C'est en particulier le cas pour l'édition française. L'industrie est donc à la fois fortement ancrée en même temps qu'universelle. Aujourd'hui, les nouvelles technologies provoquent la dématérialisation des ouvrages et génèrent une universalité à rebours. Il ne s'agit plus, en effet, de porter le message universel de la France, de la Suède ou de l'Allemagne, mais celui d'une sorte de formatage mondial porté par les plateformes et réseaux dématérialisés. C'est dans le cadre de cette évolution, qui supprime les protections naturelles et promeut une universalité subie, qu'il faut conduire les politiques européennes.

Les objectifs que doit remplir la politique européenne

Cette politique doit atteindre deux objectifs. Le premier est celui de l'équilibre économique et de la rentabilité de l'industrie éditoriale. En Europe, la condition de l'existence d'une exception culturelle suppose qu'elle ne soit pas seulement portée par des États, mais dépende de sociétés productives, modernes et rentables. La politique européenne doit par conséquent contribuer à la transformation d'industries traditionnelles en des industries adaptées à la nouvelle ère générée par la technique. Ainsi seulement les entreprises pourront créer des revenus et des emplois.

Le second objectif est de permettre l'accès pour tous à toutes les œuvres. La démocratisation et la promotion de la diversité peuvent être favorisées par les nouvelles technologies, à condition qu'elles ne soient pas soumises à une logique d'oligopoles, qui ne pourrait conduire qu'à un formatage et à l'accentuation de la fracture numérique.

Les moyens d'action

Une industrie européenne devrait prendre en compte trois éléments. Le premier est la constitution d'un marché intérieur européen. Il sera nécessaire d'adapter le droit de la propriété intellectuelle afin d'approfondir le marché continental. Ensuite, une régulation est indispensable. Le marché du livre numérique ne doit pas être livré aux acteurs capables de vendre quatre euros un livre qui en vaut vingt, sous peine de le voir accaparé par les acteurs les plus puissants, comme ce fut le cas pour la musique. La fixation du prix du livre par l'éditeur semble la meilleure solution à ce danger. Enfin, l'incitation fiscale, et en particulier l'application d'un taux réduit de TVA, est une autre action envisageable.

En outre, chaque pays a développé ses politiques de soutien et d'intervention culturelle. Le livre est moins directement aidé que l'industrie cinématographique par exemple. Il est en cela exemplaire de ce que pourrait être une convergence optimale entre une politique industrielle et une politique culturelle. En effet, le livre fait l'objet d'une conjugaison remarquable de la politique des groupes industriels et de l'intervention de la puissance publique, nationale ou européenne.

La compétition internationale n'oppose plus les groupes ou les nations, mais les différentes manières d'appréhender l'économie numérique. Les Américains, les Coréens et les Japonais ont pris dix années d'avance. Dans certains domaines, notamment celui de la musique, il sera difficile de rattraper ce retard. À l'orée de l'éclatement du marché du livre numérique, une politique européenne devrait permettre au marché de rester ouvert. Les industries européennes pourront ainsi se développer, être rentables, et créer des emplois et des revenus en Europe. Il serait alors possible de continuer à éditer tous les auteurs et toutes les formes de livres, pour tous les publics et à tous les prix.

Échanges avec la salle

Richard CHARKIN : L'édition comporte deux éléments. Le premier relève de la stratégie, de la capacité à décider d'orientations d'ensemble, et l'autre de la guérilla, de la capacité à prendre des décisions concrètes, de portée plus circonscrite. La désintermédiation est le problème central auquel les éditeurs doivent faire face. Il n'est pas possible, par exemple, d'empêcher Amazon de présenter les ouvrages sous l'appellation *Kindle Edition* qui remplace les noms des éditeurs. Actuellement, la marque des éditeurs apparaît sur la tranche des livres, ce qui permet de l'identifier sur les rayonnages des librairies. Les tranches sont cependant invisibles sur Internet. Il faut par conséquent faire apparaître les marques des éditeurs, en caractères suffisamment grands, sur les couvertures plutôt que sur les tranches. Amazon permet d'ailleurs, en jouant sur les métadonnées, de placer le nom de l'éditeur en grand sur la couverture présentée sur le site. Si tous les éditeurs utilisaient cette possibilité, Amazon ne pourrait rien y faire.

Jacques TOUBON : L'objectif de la France est de développer des services et des plateformes européens, ce qui suppose de ne pas passer par d'autres marques que celles des éditeurs. Les éditeurs doivent donc inventer de nouvelles pratiques, et créer de nouvelles plateformes, sous la marque de chaque maison. En Europe, les éditeurs et les professionnels de l'informatique devraient travailler ensemble avec cette ambition. Les compétences existent, et doivent être mobilisées pour les Européens. C'est une question de volonté politique, qui concerne les institutions, mais également les éditeurs, qui doivent se rencontrer pour créer un tel dispositif.

Intervention de Marisa FERNANDEZ-ESTEBAN

Responsable politique, Commission européenne, secteur mondialisation, droit d'auteur, concurrence

Internet représente une chance, mais également un défi. La Commission européenne souhaite aider les acteurs en présence en proposant un cadre juridique susceptible de développer de nouveaux modèles économiques et de garantir un futur prometteur au secteur de l'édition. Début 2011, un comité des sages a publié un rapport sur la numérisation, l'accessibilité en ligne et la conservation des patrimoines culturels européens. La Commission européenne suit, pour son action, les recommandations de ce rapport.

Les initiatives de la Commission européenne

Le comité des sages avait déjà souligné le fait que la numérisation ne devait pas servir de prétexte pour diminuer la part de revenu qui revient aux auteurs et créateurs. Le droit d'auteur est un levier de dynamisme et de compétitivité qui suppose que tous les créateurs soient rémunérés. Il est donc indispensable de préserver leurs droits et de développer de nouveaux modèles économiques. C'est l'objectif de la stratégie élaborée en faveur de la propriété intellectuelle, approuvée par la Commission en novembre 2011.

La première proposition de cette stratégie porte sur les œuvres orphelines. Son objectif est de créer un cadre juridique européen de reconnaissance mutuelle du caractère orphelin des œuvres considérées. Un accord a également été obtenu au sujet des œuvres indisponibles. Il a notamment été signé par la Fédération européenne des éditeurs.

Les projets de la Commission européenne pour l'avenir

En 2012, la Commission va engager un réexamen de la directive sur le respect des droits de propriété intellectuelle, et examiner la nécessité de définir de nouvelles mesures pour renforcer la protection contre les violations des droits de propriété intellectuelle. Cette directive, adoptée en 2004, doit être révisée à la lumière des infractions au droit de la propriété intellectuelle qui se sont multipliées sur Internet. Il s'agit de mettre à niveau le cadre juridique pour assurer une protection adéquate et optimale.

La Commission européenne doit en outre répondre à un objectif de mise en avant de l'Europe comme centre de créativité et d'innovation. Elle promeut pour cela la création, la promotion et la distribution de tous les contenus numériques. Il est notamment nécessaire de constituer des plateformes numériques performantes. Cette démarche suppose la mise en œuvre de modèles commerciaux novateurs, qui garantissent un équilibre entre la juste rémunération des détenteurs de droits et l'accès au plus large public des contenus et des connaissances.

Le programme Creative Europe

L'une des initiatives de la Commission s'intitule *Creative Europe*. Il s'agit de soutenir dans un même cadre l'ensemble des acteurs culturels et créatifs, grâce à un budget de 1,8 milliard d'euros pour la période 2014-2020. Ce programme s'adressera aux professionnels de la culture afin qu'ils promeuvent la diversité culturelle et artistique. Il prévoit notamment de cofinancer la traduction de plus de 5500 livres et œuvres littéraires pour que chacun puisse les apprécier dans leur langue maternelle. Jusqu'alors, seulement trois cents titres ont bénéficié du soutien des dispositifs actuels. Le programme comportera en outre un volet sectoriel. Il comprend une garantie financière, gérée par le fonds européen d'investissement, afin d'améliorer l'accès à un financement des structures de taille réduite.

Intervention de Frédéric MITTERRAND **Ministre de la Culture et de la Communication**

Les relations éditoriales de la France avec les autres pays européens

Les éditeurs présents lors du Symposium représentent, dans le domaine du livre, toute la diversité du savoir et de la création littéraire du continent. Ils constituent la république européenne des lettres dans toute sa diversité linguistique. Les acteurs du livre donnent d'ailleurs corps, depuis longtemps, à l'Europe de la culture. Les huit pays représentés constituent le cœur des échanges qui se tiennent entre les éditeurs européens. L'espagnol et l'italien sont les premières langues de traduction du français. Les échanges se sont densifiés avec l'Allemagne depuis cinq ans, par la multiplication des rencontres professionnelles. Les échanges de droits sont fortement déséquilibrés avec le Royaume-Uni. Les échanges doivent permettre de définir de nouveaux horizons, afin de favoriser la réciprocité des échanges culturels. La production éditoriale suédoise a réalisé une percée remarquable en Europe, avec les locomotives de vente qui émergent de son école du polar. La Pologne acquiert plusieurs centaines de droits sur des titres français, et constitue une base importante de développement des relations entre éditeurs, au sein des pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, les relations professionnelles se développent avec les Pays-Bas. Les perspectives y sont remarquables, notamment dans le domaine du livre pour la jeunesse.

Une diversité d'approche de problématiques communes

Tous les sujets ne sont pas abordés de la même façon dans tous les pays. Les échanges témoignent néanmoins de problématiques communes pour le développement du secteur du livre. C'est notamment le cas de la fixation du prix des livres, qui, selon les pays, relève de l'éditeur ou du revendeur. Il en est de même pour l'organisation de la chaîne du livre, et en particulier des relations entre auteurs, traducteurs et éditeurs. L'édition numérique constitue un nouveau champ de réflexion et conduit à modifier les règles du marché, qu'il s'agisse de la diffusion des œuvres ou de la rémunération de leurs auteurs. La diversité des stratégies éditoriales présentées reflète la force de ce débat. C'est pourquoi les rencontres professionnelles constituent un référent indispensable pour l'action des États au sein de l'Union Européenne. À ce titre, la Fédération des Éditeurs Européens, qui œuvre à définir une parole structurée vis-à-vis des autorités européennes, est un acteur essentiel.

La solidité de l'édition en tant qu'industrie culturelle

Tous les professionnels de la culture sont des acteurs économiques. Souvent, leur activité ne peut toutefois se déployer dans toute leur étendue sans l'appui des pouvoirs publics ou des institutions philanthropiques. Il en va autrement pour le livre, dont l'industrie se soutient elle-même. Première industrie culturelle en Europe, elle est l'une des moins aidées. Il est sain qu'il en aille ainsi.

L'éditeur se situe au confluent de l'activité créative et de l'activité marchande, c'est ce qui fait sa force. C'est pourquoi les professionnels et les pouvoirs publics devront œuvrer pour que prospère une industrie européenne du livre forte et puissante, assise sur un secteur créatif fertile. Le développement industriel est d'ailleurs au centre de toutes les préoccupations. Il s'agit de savoir si nous constituerons un simple espace de consommation ou un véritable centre de création.

L'Europe face aux mutations venues d'ailleurs

La révolution numérique vient toutefois d'Amérique et d'Asie et ses acteurs sont bien plus puissants que le plus puissant groupe européen. Il n'est pas trop tard pour agir, à condition de s'organiser. Les ventes de livres numériques, en Europe, restent marginales. Les profondes mutations en cours aux États-Unis retiennent toutefois l'attention. La croissance du numérique y est spectaculaire.

Dans ce contexte, les territoires numériques apparaissent comme des eldorados aux potentiels supposés illimités. Le livre numérique frappe à notre porte et le marché décollera sans doute dans les prochains mois. Chacun s'y prépare, et les contrats prévoient désormais systématiquement l'exploitation numérique des œuvres. La rémunération des auteurs reste toutefois un problème mal résolu.

En tout état de cause, les craintes les plus conservatrices côtoient les espérances les moins fondées.

L'Europe conserve de nombreux atouts pour tirer parti et profit des révolutions numériques. Pour autant, il n'est pas judicieux de succomber à la technophilie ou aux exercices d'anticipation qui annoncent la mort du livre. Nous n'avons pas à renoncer au riche tissu de nos libraires, qui constituent un réseau irremplaçable pour promouvoir le livre dans toute sa diversité et participer à la vitalité de nos territoires, de notre démocratie, de notre lien social. C'est une question que je souhaite replacer au centre des débats sur l'avenir de la filière du livre.

La place du livre sera sans doute, à l'avenir, moins centrale dans l'univers de l'imaginaire ou du sentiment. La disparition pure et simple des figures cardinales de l'auteur, de l'éditeur et du libraire, n'interviendra pourtant pas à brève échéance. Pour trouver un équilibre entre les peurs et les espérances infondées, il faut chercher une voix de développement pour les industries créatives afin qu'elles tirent profit des nouvelles opportunités.

L'action de la France dans l'évolution du marché européen de l'édition

La France a pris de grands risques politiques pour tracer les contours d'un modèle. Celui-ci s'appuie sur la garantie du droit d'auteur et son évolution raisonnée, et sur la maîtrise de la valeur par les acteurs de la création, sur la diversité et l'attractivité de l'offre.

Le récent Forum d'Avignon, dans le cadre du G8-G20, a permis de récapituler les principes d'action qui doivent permettre d'instaurer des mécanismes adaptés à l'ère numérique. Le gouvernement français s'est fortement engagé pour soutenir les auteurs et éditeurs dans le contentieux qui les oppose à Google. Face aux difficultés rencontrées dans son projet de bibliothèque numérique globale, Google cherche désormais des solutions bilatérales, négociées avec les éditeurs.

Il s'agit par ailleurs d'éviter la captation de la valeur par des acteurs étrangers au livre. Une loi permet désormais aux éditeurs de fixer le prix des livres numériques, sur le modèle des règles valables pour le livre imprimé. Ce modèle est répandu dans le monde, notamment dans les pays les plus libéraux. La France a fait le choix d'instaurer une loi afin de sécuriser l'action des éditeurs. Des discussions se sont instaurées avec la Commission européenne au sujet de cette loi, qui porte des dispositions qui portent hors du territoire français. Un groupe d'États, avec l'Espagne et l'Allemagne, se constitue à ce sujet, afin de permettre aux entreprises européennes d'accéder au marché numérique dans de bonnes conditions.

L'importance d'une coopération de tous les acteurs en Europe, notamment au sujet de la TVA

Le lecteur est placé au centre de tous les enjeux et de toutes les convoitises. Difficile de dire si le livre constitue, pour lui, une nouvelle expérience. Celle-ci, pour le moment, rompt trop avec ses habitudes pour lui faire accepter un prix de vente trop proche de l'exemplaire imprimé. Pour que la filière puisse réaliser des baisses de prix sensibles, le président de la République s'est engagé à faire converger les taux de TVA des livres imprimés et des livres numériques. Cette mesure devrait être en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2012.

Des discussions sérieuses se tiennent à ce sujet avec la Commission européenne. Le gouvernement français, dans ce combat, avance des arguments économiques et juridiques forts. Au marché dérégulé qui fait le jeu d'acteurs à prétention hégémonique, l'Europe doit préférer la construction civilisée du marché du livre numérique et le soutien à la compétitivité des acteurs industriels européens, ce qui passe par une TVA à taux réduit pour le livre numérique. Pour cela, les professionnels et les gouvernements doivent s'unir pour faire prévaloir les intérêts convergents des industries créatives. Les rencontres professionnelles doivent donc se multiplier, partout en Europe.